



## AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LA DORÉ

### AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par des projets de règlements touchant les installations septiques, la démolition et l'entretien d'immeubles.

AVIS PUBLIC est donné que:

Lors d'une séance tenue le 13 février 2023, le conseil a adopté par résolution les premiers projets de règlements suivants :

- 2023-001 intitulé « Règlement ayant pour objet de s'assurer du bon fonctionnement des installations septiques de la Municipalité de la Paroisse de La Doré » ;
- 2023-002 intitulé « Règlement relatif à la démolition d'immeubles » ;
- 2023-003 intitulé « Règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments ».

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 23 février 2023, à 13h30 à la salle de rencontre de l'hôtel de ville. Au cours de cette assemblée publique, monsieur Martin Bouchard, technicien aux travaux publics et inspecteur en bâtiment et en environnement, expliquera les projets de règlements et les conséquences de leur adoption ou de leur entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Les projets de règlements 2023-001, 2023-002 et 2023-003 peuvent être consultés au bureau municipal aux heures d'ouverture.

Date de l'avis 2023-02-14

  
Stéphanie Gagnon, CPA, CGA  
Directrice générale